

En m'inscrivant **j'accepte les modalités** qui figurent avec ce formulaire

NOM / PRENOM _____

(Des parents si inscription pour un enfant)

ADRESSE _____

MAIL (en MAJUSCULES) _____

Nous vous transmettons toute l'information par e-mail (stages, événements...)

Téléphone Portable : _____

ENFANT-ADO : NOM / PRENOM _____

ENFANT-ADO : Age _____

Date de Naissance _____

(Copie Pièce identité)

INTITULE COURS _____

JOUR _____

HORAIRE _____

INTITULE COURS _____

JOUR _____

HORAIRE _____

INTITULE COURS _____

JOUR _____

HORAIRE _____

PHOTOS - VIDEOS

Des photos ou mini vidéos durant les cours peuvent être effectuées par le Studio Dance 13. Elles sont **valorisantes** et ont pour objectif de représenter **l'atmosphère** d'un cours au Studio Dance 13. Elles sont utilisées uniquement pour le **site web** du **Studio Dance 13**. Pas de gros plans individuels, surtout des photos de groupe. **Vous autorisez** le Studio Dance 13 à les utiliser.

Je règle le montant de :

ADULTE : Danse INDIVIDUELLE

ADULTE : DANSE A DEUX

ENFANT : 4-15 ans

Frais Gestion : 15€/ Personne

Total Règlement

Moyen de Paiement : Chèque(s) Nb chq

Espèces

Latitude

ANCV

MODALITES INSCRIPTION

1- **Joindre au bulletin** :

- La totalité du règlement

- Mineurs (moins de 18 ans) : **Copie pièce identité + Certificat médical d'aptitude à la danse concernée + assurance extra-scolaire (fournir impérativement tous les documents en même temps).**

- Fratrie : Copie du livret de famille pour bénéficier de la réduction -10% sur le 2^e enfant

- Couple : Copie d'un justificatif commun de domicile pour bénéficier du tarif « Couple »

2- **Paiement** : Chèque(s) à l'ordre du « Studio Dance 13 ». Règlement possible en 4 fois 25%, chèques encaissés en oct, nov, déc 2017 et jan 2018. Les frais de gestions s'élèvent à 15 euros par personne. **Toute année commencée est due** (hors cours d'essai).

3- **Retourner l'inscription** : à l'adresse suivante : Studio Dance 13, Village Décathlon, RN8, La petite Bastide, 13320 Bouc Bel Air

4- **Inscription** : Votre inscription est « valide » au moment où toutes les modalités ci-dessus sont respectées dans la limite des places disponibles. Sans la totalité des pièces demandées (règlement, certificat médical, pièces justificatives), l'accès à la salle de danse pourra être refusé. Inscription pour la saison entière qui se déroule de septembre 2017 à juin 2018

J'ai lu et accepte les conditions (recto/verso)

Signature

Date

Conditions générales de vente

Studio Dance 13

1 – CONDITIONS GENERALES

L'inscription aux cours du Studio Dance 13 implique **l'acceptation totale et sans réserve du présent document**. En cas de non-respect de ces conditions, la ou les personnes (adultes ou enfants) impliquées peuvent être définitivement exclus de l'école sur simple décision des dirigeants.

2 – INSCRIPTION / PAIEMENT

Les cours sont réalisés durant une saison qui s'étend du mois de Septembre au mois de Juin de l'année suivante. Pas de cours pendant les vacances scolaires. Le tarif est calculé pour 30 cours par an.

La totalité du paiement des activités est demandé lors de l'inscription. Le paiement peut être effectué par chèque à l'ordre de **Studio Dance 13** ou en espèces. Les pièces justificatives sont à fournir lors du 1^{er} cours, sans celles-ci, la participation à l'activité n'est pas autorisée.

Frais Gestion : Les frais de gestion sont annuels, obligatoires et non remboursables. Ils doivent être réglés chaque année et avant toute participation aux activités de l'école. Le montant est forfaitaire par personne et non négociable, quelle que soit la date d'inscription.

Le paiement échelonné : Le paiement en 4 fois 25% est autorisé aux conditions ci-après : Exclusivement par chèques à l'ordre **Studio Dance 13**, les chèques sont tous datés du jour de l'inscription, tous les chèques doivent être remis à l'école le jour de l'inscription.

Les Pièces justificatives : A présenter lors du 1^{er} cours (hors cours d'essai)

Le certificat médical : Concerne les mineurs

L'assurance d'activité Extra-scolaire : Concerne les mineurs

Copie du livret de famille : Concerne les Fratries, pour bénéficier de la réduction -10% sur 2^e enfant

Un justificatif commun de domicile : Concerne les couples, pour bénéficier -10% sur la 2^e personne

3 – SECURITE ET REGLES DE VIE

Respect: Les participants aux activités agissent dans le **calme et le respect des biens et des personnes**. Le non-respect du professeur, du personnel, des autres pratiquants (Agressions verbales ou physiques, transgression des conditions générales de vente, dénigrement, ...) ou des locaux est source d'exclusion immédiate et définitive prononcée par les dirigeants.

On ne court pas, on ne touche pas aux miroirs ni aux rideaux. Les accessoires dans les salles de danse, fixés ou non, servent à l'échauffement et à la pratique de certaines disciplines. Ils ne sont pas prévus pour s'y suspendre ou s'y asseoir (risque de rupture et de blessures graves). Seul le professeur peut en indiquer l'usage.

La responsabilité du Studio Dance 13 ne saurait être engagée en cas d'utilisation anormale des matériels mis à la disposition des pratiquants. Pour éviter tout risque de dégradation, chacun doit veiller au bon respect des règles de vie.

La propreté et l'hygiène sont l'affaire de tous. Il est strictement **interdit de manger** dans les salles de danse, de même de manger des **Chewin gums**, ou boire du soda.

Veillez à ranger le matériel utilisé, jeter vos déchets dans les poubelles, ne pas oublier de vêtement, ramporter vos bouteilles d'eau vides ou entamées, ne commettre aucune dégradation.

Dans le but de ne pas perturber le bon déroulement des cours, la présence des parents, famille, amis... n'est pas autorisée dans les salles de danse. Aussi, **il est interdit de perturber les cours** en se signifiant à la porte ou par les vitres durant les cours.

L'utilisation du **téléphone portable** pendant les cours n'est pas autorisée. Eteindre les téléphones durant la séance. Votre **tenue vestimentaire** doit être adaptée à l'activité que vous pratiquez. Chaussures propres ou dédiées à la danse, cheveux attachés, pas de bijoux pour les enfants.

4- SURVEILLANCE DES ENFANTS

En dehors du cours qui s'effectue dans la salle de danse et avec le professeur, les enfants ne sont pas sous la surveillance ni la responsabilité de l'école.

5- ACCUEIL ET POINTAGE

L'accueil fait partie de notre relation. Chacun des pratiquants, en arrivant dans les locaux du Studio Dance 13 se présente à l'accueil pour indiquer sa présence au cours. Les parents doivent demander à leur enfant de faire de même. Ne pas entrer directement dans la salle sans prévenir de sa présence.

6- HORAIRES

Les horaires doivent être respectés tant par les professeurs que par les danseurs. Si le pratiquant arrive après le démarrage du cours, il faudra demander au professeur s'il est encore possible d'intégrer le cours ou non.

Un **créneau horaire de cours** comprend : Le temps d'entrer en cours, la mise en place du groupe, la prise de parole de votre professeur ou du personnel pour différentes raisons, l'échauffement, le cœur du cours puis la fin et la sortie de cours.

7- ABSENCES

Votre engagement pour la saison demande une **assiduité aux cours**. En effet, des absences répétées entraînent nécessairement un retard dans votre progression et des difficultés dans votre apprentissage. Si vous êtes absent plus de 4 cours de suite, nous contacter pour savoir s'il est encore possible d'intégrer le cours au vu de la progression du groupe.

Si le professeur de danse est absent à **un cours** (santé, retard, ..), le cours peut être décalé de quelques minutes ou annulé. Si le cours est annulé, il est automatiquement reporté à plus tard. Lorsque cela est possible, le remplacement du professeur est effectué pour le cours concerné.

Si le professeur de danse est absent **plusieurs cours** de suite, il est alors remplacé dans les meilleurs délais.

8- VOLS

En cas de disparition d'un objet ou d'un vêtement, signalez-le au professeur. Le Studio Dance 13 ne peut être tenu pour responsable des vols commis à l'intérieur des locaux.

9- ASSURANCE

Le Studio Dance 13 est dégagé de toute responsabilité en cas d'accident pendant un cours ou un inter cours. Ce cas rentre dans le cadre de la responsabilité civile ou individuelle accident de chaque danseur ou pratiquant d'activité (ou de l'assurance d'activité extra-scolaire pour les enfants).

10- DEGRADATION DES LOCAUX

En cas d'accident ou de dégradation accidentelle, prévenez l'école le plus tôt (votre professeur, la personne à l'accueil, un dirigeant...). Selon la gravité des dégâts et la manière dont sont intervenus le ou les dégâts, une demande de réparation peut vous être demandée.

11 – MODALITES DE REMBOURSEMENT

Toute année commencée est due. Aucun remboursement ne pourra être effectué après la date des portes ouvertes.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'ECOLE STUDIO DANCE 13

Au Village Décathlon de Bouc Bel Air